

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Mutualisation de la Mission Études et Prospective

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville et la CAGB ont engagé une politique de mutualisation de services, qui s'est traduite par la mise en commun le 1^{er} janvier 2006 du Département TIC, de la mission Plan et Informations Géographiques, et de la Direction Parc Auto Logistique.

Parallèlement à la mise en commun de ces moyens fonctionnels, la Communauté d'Agglomération et la Ville ont souhaité regrouper leurs ressources en matière de prospective.

Ces collectivités interviennent sur des compétences différentes, mais leurs responsabilités sont partagées. En effet, les projets, les thématiques et les démarches sont souvent imbriqués, ou comportent des domaines de recouvrement parfois importants.

Organisation urbaine, université, aménagement, économie, culture, habitat, demain le social : autant de domaines et de compétences qui ne peuvent être totalement circonscrits, Ville ou CAGB.

La recherche d'une meilleure cohérence entre les politiques communautaires et communales, la volonté de faire des économies d'échelle ont conduit à envisager la mutualisation des directions et missions qui interviennent dans la prospective, la planification stratégique, l'aménagement du territoire, ainsi que la gestion de grands projets ou certaines démarches transversales.

Le nouveau service qui sera issu de cette mutualisation agrégera des missions de la CAGB et de la Ville de Besançon, qui jusqu'à présent étaient juxtaposées. Pour la Ville, est concernée la Mission Prospective, hors développement durable. La CAGB intégrera dans la nouvelle organisation mutualisée les moyens affectés au suivi du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), du dossier TGV, du Conseil de Développement Participatif.

Elle sera nommée «**mission prospective et stratégie**».

Cette organisation générera une dynamique nouvelle en constituant une équipe mieux adaptée aux interactions et enjeux partagés entre la Ville et l'Agglomération et interviendra dans les domaines suivants :

Prospective

Conseil permanent aux élus et à l'encadrement sur les questions stratégiques, dans le cadre du projet territorial, ainsi que toutes les questions émergentes qui concernent la CAGB et la Ville.

Aménagement du territoire et planification stratégique

Conduite du Schéma de Cohérence Territorial, suivi des projets définis (B 2020, projet d'agglomération) Réseau métropolitain Rhin-Rhône. Analyse critique et contribution permanente aux documents de planification des autres collectivités et de l'État (Schémas régionaux ...).

Animation de démarches transversales

Animation de la mission TGV

Définition du programme de restructuration du site Saint-Jacques

Autres démarches complexes et stratégiques

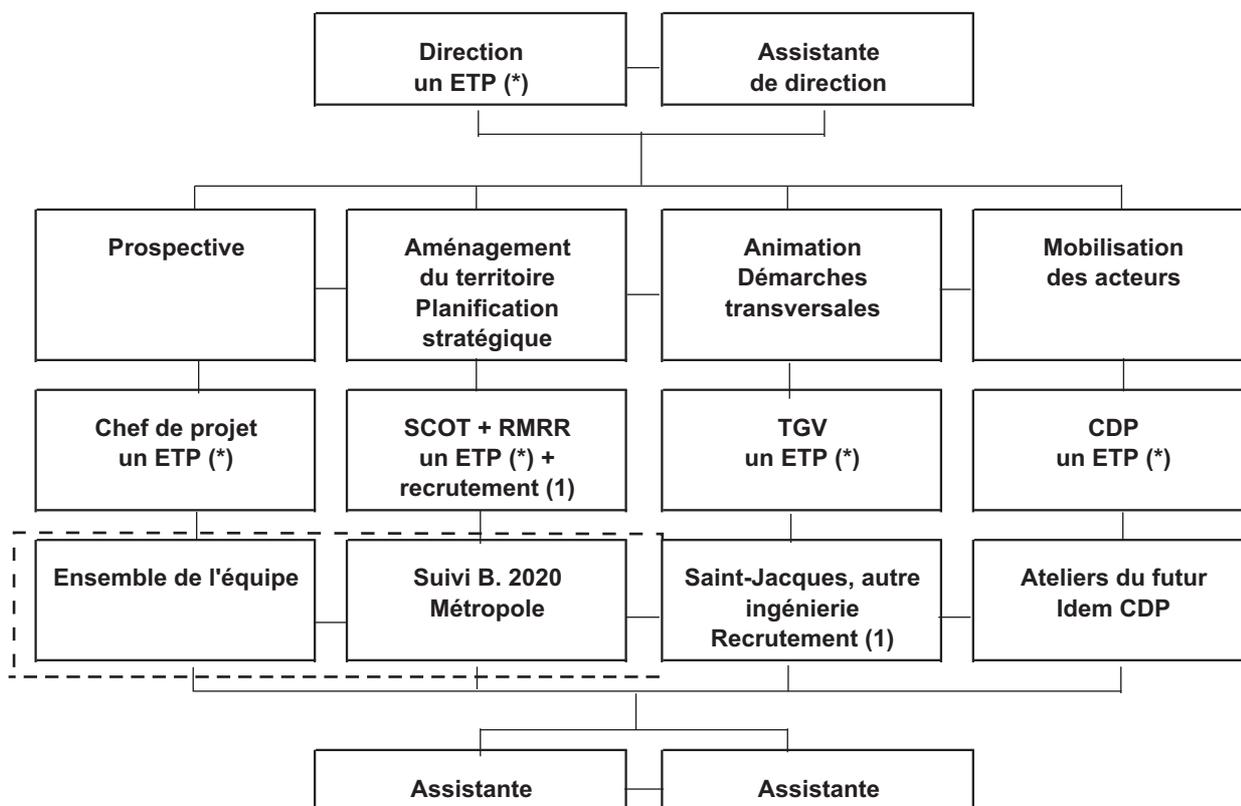
Mobilisation des acteurs

Animation et gestion du Conseil de Développement Participatif

Le positionnement administratif et géographique de la Mission Prospective et Stratégie sera la Communauté d'Agglomération. Elle sera constituée de 9 agents, dont 6 issus de postes existants à la CAGB et 3 de postes existants à la Ville de Besançon au sein de la Direction Études et Prospective (cette mutualisation se fera à effectif constant).

Le Directeur de la MPS sera placé sous la double autorité hiérarchique de la CAGB et de la Ville de Besançon.

Mission Prospective et Stratégie Communauté d'Agglomération du Grand Besançon / Ville de Besançon



(*) ETP : Equivalent Temps Plein

(1) Le recrutement évoqué par deux fois dans l'organigramme correspond à un seul poste qui se partage en deux missions distinctes.

Le financement de cette mission sera assuré par les deux collectivités, à hauteur des moyens qu'elles consacrent aujourd'hui aux différentes missions regroupées. La Communauté d'Agglomération assurera le financement global du service, la Ville versant une participation financière couvrant le coût de fonctionnement correspondant au coût des trois postes transférés, intégrant les dépenses indirectes induites. Par ailleurs, la Ville continuera à inscrire à son budget les crédits nécessaires à la réalisation d'actions qui lui seront spécifiques et qui seront conduites par la Mission Prospective et Stratégie (par exemple Besançon 2020).

La mission Prospective et Stratégie sera opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2007.

L'avis du Comité Technique Paritaire a été recueilli le 7 décembre 2006.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur la création de la mission Prospective et Stratégie partagée, positionnée à la CAGB,

- autoriser M. le Maire à supprimer la Direction Études et Prospective et les trois postes ouverts au sein de cette Direction, à savoir deux postes de chargés de mission (un de catégorie A+ et un de catégorie A) et d'un poste d'assistant (catégorie C) à compter du 1^{er} janvier 2007,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mutualisation de la Mission Prospective et Stratégie entre la Ville et la CAGB, prévoyant le remboursement par la Ville du coût des rémunérations afférentes aux trois postes visés ci-dessus, majoré d'une quote-part de frais indirects. La dépense correspondante sera inscrite au BP 2007.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2006.